



## FORMULAIRE DE PARTICIPATION BAYROL VIP 2021

1. Complétez tous les champs du formulaire ci-dessous

Numéro de carte : .....

Nom du piscinier : .....

Ville du piscinier : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

2. Imprimez une photocopie de votre facture ou ticket de caisse, sur laquelle seront entourés la date, le nom du(des) produit(s) BAYROL et la(les) quantité(s) achetée(s)
3. Envoyez le tout par courrier **AU PLUS TARD LE 15 DECEMBRE 2021** (cachet de la Poste faisant foi)  
ANSWER COMPAGNIE  
Opération BAYROL VIP 2021  
41 Rue Laure Diebold – 69009 LYON

J'accepte le règlement de l'opération (disponible sur [www.bayrol-vip.com](http://www.bayrol-vip.com))  
En cas de refus, ma participation ne sera pas prise en compte

J'accepte que mes données soient utilisées pendant un an pour recevoir des informations de la part de la société BAYROL France.  
En cas de refus, mes données seront automatiquement supprimées à la clôture de l'opération.

### **Rappel des conditions de participations :**

Offre valable en France métropolitaine pour tous les achats BAYROL effectués sur la période du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre 2021.

Cumulez des points et bénéficiez de réductions jusqu'à 65€

- 150€ d'achats (150 points) = 1 chèque de réduction d'une valeur de 5€
- 300€ d'achats (300 points) = 1 chèque de réduction d'une valeur de 15€
- 450€ d'achats (450 points) = 1 chèque de réduction d'une valeur de 30€
- 600€ d'achats (600 points) = 1 chèque de réduction d'une valeur de 45€
- 750€ d'achats (750 points) = 1 chèque de réduction d'une valeur de 65€

Le mois suivant votre participation, vous recevez un chèque de réduction du montant du palier atteint, à dépenser chez votre piscinier. Le solde des points non utilisés sera reporté sur la cagnotte du mois suivant. L'utilisation du solde des points restants est conditionnée par l'achat de nouveaux produits sur la ou les périodes

suivantes. Si aucun achat est effectué sur l'une des périodes suivantes, le solde de points restants sera définitivement perdu et ne pourra pas être récompensé en fonction du palier atteint. A la clôture de l'opération (15 décembre 2021), le solde des points restant sera définitivement perdu. Aucun report ne sera effectué sur 2022. Le chèque est un chèque de réduction, à valoir sur vos prochains achats. Il est envoyé à votre domicile et libellé au nom du piscinier. Possibilité de recevoir 1 chèque maximum par mois et par foyer. Conditions de remboursement complètes disponibles sur [www.bayrol-vip.com](http://www.bayrol-vip.com). En cas de question, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : [bayrol-vip@answercompagnie.com](mailto:bayrol-vip@answercompagnie.com)